



Gouvernement du Québec
**Ministère de la
Sécurité du revenu**

Profil N° 2

**PROFIL DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS,
APTES AU TRAVAIL,
À L'AIDE DE DERNIER RECOURS**

Direction générale des politiques et des programmes

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Mai 1995

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :

Auteurs : Pierre Lanctôt et Nicole Lemieux

Secrétariat : Martine Pelletier

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	V
INTRODUCTION	1
1. LES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS À L'AIDE DE DERNIER RECOURS	3
Une clientèle vulnérable à la conjoncture économique	3
Un taux de dépendance légèrement supérieur à celui de l'ensemble des prestataires	4
Un groupe représentant près du tiers des prestataires aptes	5
2. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX	7
Un groupe dominé par la sous-catégorie d'âge 25-29 ans	7
Une répartition régionale comparable à celle de l'ensemble des prestataires	9
Des personnes seules en majorité et une surreprésentation de familles monoparentales	10
Une forte majorité de célibataires	11
Des jeunes résidant majoritairement hors du domicile familial	12
Peu de jeunes soumis à la contribution parentale	12
Une proportion de jeunes nés hors Canada s'accroissant avec l'âge	13
La raison d'entrée à l'aide liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas	13
Des jeunes participant davantage aux mesures que leurs aînés	14
Une participation au programme PAIE comparable à celle de l'ensemble des prestataires aptes	15
Un nombre d'années de scolarité déclaré augmentant avec l'âge,	

Table des matières

mais peu de diplômés	15
Une durée cumulative croissant rapidement avec l'âge.	16
Une proportion des ménages déclarant des revenus de travail augmentant avec l'âge . .	16
Des expériences de travail diversifiées.	17
 3. L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE CHEZ LES JEUNES	 19
CONCLUSION	23
LEXIQUE	25
BIBLIOGRAPHIE	29

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1	Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975-1995.	3
Tableau 2	Taux de dépendance à l'aide de dernier recours de la population de 18 à 64 ans selon le groupe d'âge, données de mars 1994 pour l'ensemble des adultes à l'aide de dernier recours et de juillet 1994 pour la population totale.	4
Tableau 3	Répartition des prestataires aptes selon le groupe d'âge et le sexe, mars 1994	5
Tableau 4	Répartition des prestataires entre les programmes Soutien financier et APTE selon le groupe d'âge, mars 1994	5
Tableau 5	Portrait général des jeunes de moins de 30 ans aptes au travail, à l'aide de dernier recours, mars 1994	8
Tableau 6	Répartition des jeunes ménages aptes selon la sous-catégorie d'âge et le sexe, mars 1994	10
Tableau 7	Nombre d'enfants à charge selon le type de famille chez les prestataires aptes de moins de 30 ans, mars 1994	11
Tableau 8	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon l'état civil et le sexe, mars 1994	11
Tableau 9	Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon le type de résidence et le sexe, mars 1994	12
Tableau 10	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon le lieu de naissance et le sexe, mars 1994.	13
Tableau 11	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la raison d'entrée à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994.	13
Tableau 12	Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon le barème et le sexe, mars 1994	14
Tableau 13	Participation des jeunes aux mesures désignées, mars 1994	15
Tableau 14	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la sous-catégorie	

	d'âge et le diplôme déclaré, mars 1994	.15
Tableau 15	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la durée cumulative à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994	.16
Tableau 16	Revenus de travail déclarés par les ménages aptes dont le requérant a moins de 30 ans, mars 1994	.17
Tableau 17	Prestataires aptes de moins de 30 ans ayant déclaré une expérience de travail (63%) selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994	.17
Tableau 18	Prestataires aptes de moins de 30 ans selon la dernière expérience de travail déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994	.18
Tableau 19	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans et des hommes de 25 ans et plus, Québec, 1966-1994	.19
Tableau 20	Taux de chômage par âge, Québec, 1982, 1989 et 1992	.20
Tableau 21	Taux de chômage selon le niveau d'instruction, Québec, 1982, 1989 et 1992	.20
Graphiques 1 et 2	Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975-1994	4

INTRODUCTION

L'année 1983 a été celle d'un sombre record à l'aide sociale: 158 940 ménages avaient un chef âgé de moins de 30 ans, ce qui représentait 40 % du contingent des bénéficiaires. On doit notamment à la montée fulgurante du nombre de jeunes à l'aide sociale la mise en place des mesures de développement de l'employabilité, dès l'année suivante¹. Dix années après l'adoption des mesures de relance, on comptait encore près de 30 % de jeunes de moins de 30 ans parmi les prestataires. Comme on le verra plus loin, les statistiques accumulées depuis les années 1960 montrent que les jeunes sont toujours plus lourdement touchés par le chômage que leurs aînés, quelle que soit la conjoncture, et qu'ils sont les premières victimes des resserrements du marché du travail.

Le texte qui suit dresse le profil des jeunes de moins de 30 ans qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours. Il vise à donner un aperçu général de cette clientèle, par rapport notamment aux prestataires plus âgés.

Le document comporte trois sections. La première section situe la clientèle des jeunes prestataires de moins de 30 ans par rapport à la clientèle totale du programme d'aide de dernier recours et, plus particulièrement, à la clientèle qui reçoit des prestations en vertu du programme APTE. La deuxième section présente les caractéristiques sociodémographiques des jeunes prestataires de moins de 30 ans aptes au travail. La troisième section tente, sur la base de quelques écrits sur le sujet, de cerner les principaux obstacles à l'entrée des jeunes dans la vie active.

¹

Voir notamment Marie Lemonde, *Rétrospective des raisons qui ont motivé la mise sur pied des mesures de relance en 1984*, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, mars 1990.

1. LES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS À L'AIDE DE DERNIER RECOURS

Cette section traite de l'évolution de la clientèle des jeunes prestataires de moins de 30 ans au cours des deux dernières décennies, du taux de dépendance à l'aide sociale de cette clientèle, ainsi que de son poids relatif par rapport à l'ensemble des prestataires, d'une part, et à la clientèle du programme APTE, d'autre part.

Une clientèle vulnérable à la conjoncture économique

Les études sur les jeunes de moins de 30 ans² révèlent que ce segment de main-d'oeuvre est particulièrement vulnérable aux ralentissements économiques. Ainsi, depuis les années 1966, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans dépasse celui des hommes âgés de 25 ans ou plus, d'au moins une fois et demie. Néanmoins, selon les mêmes études sur lesquelles nous reviendrons plus loin, les années 1990 laissent présager une certaine amélioration de la position relative des jeunes sur le marché du travail: ces derniers ont été plus fortement touchés par la crise du début des années 1980 que par celle qui sévissait dix années plus tard.

Le tableau 1 et les graphiques 1 et 2 montrent l'évolution de la clientèle des jeunes assistés sociaux âgés de moins de 30 ans depuis les années 1975. Les suites de la récession de 1981-1982 ont donné lieu à un nombre record de jeunes de moins de 30 ans à l'aide sociale, lesquels représentaient 40 % de la clientèle totale; depuis le début des années 1990, hormis l'année 1993, le poids des jeunes se maintient autour de 30 %. Cette diminution du poids de la clientèle des jeunes de moins de 30 ans est partiellement due à leur décroissance démographique.

Entre mars 1975 et mars 1994, la clientèle des jeunes prestataires de moins de 30 ans s'est accrue de 179 % alors que le taux de croissance chez les prestataires âgés de plus de 30 ans se situait à 125 %. En dépit d'un taux de croissance plus élevé, sur l'ensemble de la période considérée, la proportion de jeunes demeure relativement stable depuis la fin des années 1980, si l'on exclut l'année 1993, et tend aujourd'hui à rejoindre celle prévalant à la suite de la crise économique qui a suivi le choc pétrolier de 1975.

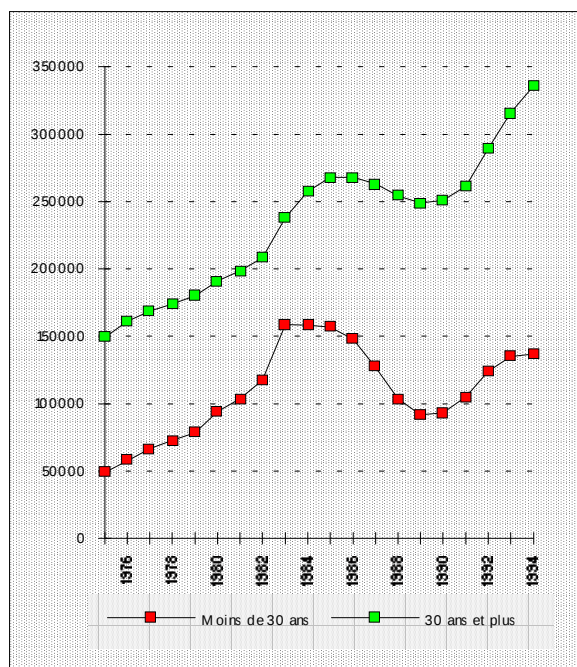
Tableau 1
Évolution de l'ensemble des ménages selon
les groupes d'âge, 1975 - 1995

Mois de mars	Groupe d'âge de la personne requérante		(3) TOTAL (1)+(2)	(4) Poids relatif des jeunes ménages dans l'ensemble % (1)/(3)
	(1) Moins de 30 ans	(2) 30 ans ou plus		
1975	49 013	149 206	198 219	25
1976	57 663	161 111	218 774	26
1977	66 393	168 761	235 154	28
1978	72 866	173 962	246 828	29
1979	78 512	180 096	258 608	30
1980	93 982	191 191	285 173	33
1981	103 860	198 575	302 435	34
1982	117 343	208 113	325 456	36
1983	158 940	238 057	396 997	40
1984	158 091	257 363	415 454	38
1985	156 670	267 893	424 563	37
1986	147 857	268 201	416 058	36
1987	127 093	263 046	390 139	33
1988	103 658	254 210	357 868	29
1989	91 659	249 020	340 679	27
1990	93 029	250 845	343 874	27
1991	104 947	261 268	366 215	29
1992	123 892	289 495	413 387	30
1993	134 791	315 884	450 675	33
1994	136 772	336 167	472 939	29
1995 ¹	131 932	344 988	476 920	28

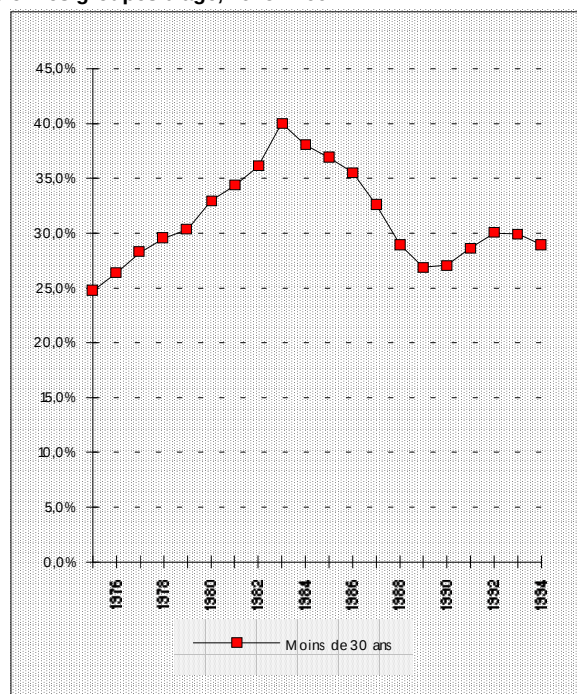
²

On traite plus longuement de ces études à la troisième section.

Graphiques 1 et 2
Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975 - 1994



Mois de mars



Mois de mars

Source : P. Gagné et coll., *De l'aide sociale à la sécurité du revenu*. Rapport statistique 1993-1994, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, mars 1995.

Un taux de dépendance légèrement supérieur à celui de l'ensemble des prestataires

Le taux de dépendance à l'aide de dernier recours pour une catégorie de prestataires donnée est calculé en divisant le nombre de prestataires (APTE et Soutien financier) de cette catégorie par le nombre correspondant de personnes dans la population³. On obtient comme résultat, chez les jeunes âgés de 18 à 29 ans, un taux de dépendance de l'ordre de 12 %.

Comme le montre le tableau 2, le taux de dépendance chez les jeunes âgés entre 18 et 29 ans est légèrement supérieur à celui des autres groupes d'âge, lequel oscille

Tableau 2
Taux de dépendance à l'aide de dernier recours
de la population de 18 à 64 ans selon le groupe d'âge,
données de mars 1994 pour l'ensemble des adultes à l'aide de dernier
recours et de juillet 1994 pour la population totale

Groupe d'âge	Ensemble des adultes à l'aide (1)		Population totale (2)		Taux de dépendance (1)/(2)
	N	%	N	%	
18-29 ans	152 665	28,2	1 229 000	26,0	12,4
30-44 ans	217 138	40,2	1 906 700	40,4	11,4
45-54 ans	95 566	17,7	937 500	19,8	10,2
55-64 ans	74 963	13,9	649 200	13,8	11,5
TOTAL 18 à 64 ans	540 332	100,0	4 722 400	100,0	11,4

³ Sont exclues les personnes âgées de 17 ans ou moins et celles âgées de 65 ans ou plus.

entre 10 % (chez les 45-54 ans) et 11 % (chez les 30-44 ans et les 55-64 ans, respectivement).

Un groupe représentant près du tiers des prestataires aptes

En mars 1994, 472 939 ménages percevaient des prestations d'aide de dernier recours; de ce nombre, 136 772 avaient un chef âgé de moins de 30 ans, ce qui représentait 29 % des ménages. En termes d'adultes, on comptait 153 494 jeunes âgés de moins de 30 ans sur un total de 546 274 adultes, soit une proportion de 28 % de jeunes.

Comme en témoigne le tableau 3, si l'on tient compte des adultes du programme APTE seulement, on dénombrait à la même date 139 978 jeunes âgés de moins de 30 ans sur un total de 429 156 adultes, soit 33 % de jeunes. Les femmes de 29 ans ou moins sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes du même âge.

Tableau 3
Répartition des prestataires aptes
selon le groupe d'âge et le sexe, mars 1994

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
29 ans ou moins	73 828	33,4	66 150	31,7	139 978	32,5
30-44 ans	91 292	41,4	88 124	42,3	179 416	41,9
45-54 ans	31 123	14,1	31 580	15,2	62 703	14,6
55 ou plus	24 486	11,1	22 573	10,8	47 059	11,0
TOTAL	220 729	100,0	208 427	100,0	429 156	100,0

Tableau 4
Répartition des prestataires
entre les programmes Soutien financier et APTE
selon le groupe d'âge, mars 1994

Groupe d'âge	Soutien financier		Apte		Total	
	N	%	N	%	N	%
29 ans ou moins	13 516	8,8	139 978	91,2	153 494	100,0
30-44 ans	37 722	17,4	179 416	82,6	217 138	100,0
45-54 ans	32 863	34,4	62 703	65,6	95 566	100,0
55 ou plus	33 017	41,2	47 059	58,8	80 076	100,0
TOTAL	117 118	21,4	429 156	78,6	546 274	100,0

Huit prestataires de l'aide de dernier recours sur dix sont considérés aptes au travail. Les prestataires de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux à être classés au programme APTE (neuf sur dix) que les prestataires plus âgés, ce que confirme le tableau 4. À peine 9 % des jeunes sont admis au programme Soutien financier alors que, chez leurs aînés, les proportions s'établissent

à 17 % chez les 30-44 ans, à 34 % chez les 45-54 ans et à 41 % chez les 55 ans ou plus.

La suite du texte portera, sauf avis contraire, sur les jeunes de moins de 30 ans du programme APTE seulement, soit un contingent de 139 978 jeunes (ou 91 % des jeunes qui perçoivent des prestations d'aide de dernier recours). La section suivante décrit les principales caractéristiques sociodémographiques de cette clientèle.

2. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX

Cette section présente les principales caractéristiques sociodémographiques des jeunes âgés de moins de 30 ans qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours en vertu du programme APTE. Le tableau 5, qui figure dans les pages suivantes, présente un portrait général de cette population par sous-catégorie d'âge. Les écarts selon le sexe seront signalés au passage lorsqu'ils paraissent significatifs.

Un groupe dominé par la sous-catégorie d'âge 25-29 ans

Les jeunes de moins de 30 ans comptent donc pour le tiers des adultes aptes au travail. Ces jeunes, comme on le verra dans les sections qui suivent, ne forment pas un groupe homogène. En particulier, on notera d'importantes disparités selon les sous-catégories d'âge et le sexe. En mars 1994, sur 139 978 jeunes aptes au travail à l'aide de dernier recours, 26 099 (19 %) avaient moins de 21 ans, 46 899 (34 %) étaient âgés entre 21 et 24 ans et 66 980 (48 %) entre 25 et 29 ans; plus de la moitié étaient des femmes (53 % de femmes contre 47 % d'hommes).

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les moins de 21 ans (56 % de femmes) que dans les autres sous-catégories d'âge (52 % de femmes). On peut attribuer ce phénomène à la présence de jeunes mères, notamment chez les moins de 18 ans qui, normalement, sont dépendants de leurs parents.

On compte 815 jeunes âgés de moins de 18 ans, soit 783 femmes et 32 hommes. De ce nombre, 751 jeunes sont parents; 790 enfants vivent au sein de ces familles. La répartition des familles s'établit comme suit : 538 familles monoparentales et 213 familles biparentales. On dénombre 536 femmes chefs de famille monoparentale (contre 2 hommes) et 188 femmes vivent en couple avec enfants (contre 25 hommes). Dans la suite du texte, le groupe des jeunes de moins de 18 ans sera assimilé à celui des moins de 21 ans.

Tableau 5
Portrait général des jeunes de moins de 30 ans
aptes au travail, à l'aide de dernier recours, mars 1994

	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total Moins de 30 ans		Total 30 ans ou plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
	26 099	18,6	46 899	33,5	66 980	47,9	139 978	100,0	289 172	100,0
Sexe										
Féminin	14 486	55,5	24 533	52,3	34 809	51,9	73 828	52,7	146 898	50,8
Masculin	11 613	44,5	22 366	47,7	32 171	48,1	66 150	47,3	142 274	49,2
Région										
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (1A)	772	3,0	975	2,1	1 182	1,8	2 929	2,1	6 003	2,1
Bas-St-Laurent (1B)	877	3,4	1 225	2,6	1 453	2,2	3 555	2,5	8 220	2,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 332	5,1	2 113	4,5	2 624	3,9	6 069	4,3	11 912	4,1
Québec (03A)	1 964	7,5	3 960	8,4	5 277	7,9	11 201	8,0	21 881	7,6
Chaudière-Appalaches (03B)	839	3,2	1 456	3,1	1 988	3,0	4 283	3,1	9 447	3,3
Mauricie-Bois-Francis (04)	2 128	8,2	3 080	6,6	3 983	5,9	9 191	6,6	20 669	7,1
Estrie (05)	1 230	4,7	1 874	4,0	2 432	3,6	5 536	4,0	10 219	3,5
Montréal-Banlieue (06A)	1 970	7,5	4 156	8,9	6 523	9,7	12 649	9,0	28 161	9,7
Laurentides (06B)	1 495	5,7	2 564	5,5	3 687	5,5	7 746	5,5	16 137	5,6
Montréal-Ouest (06C)	2 247	8,6	4 122	8,8	5 506	8,2	11 875	8,5	22 583	7,8
Lanaudière (06D)	1 094	4,2	1 919	4,1	2 773	4,1	5 786	4,1	12 515	4,3
Laval (06E)	674	2,6	1 378	2,9	2 040	3,0	4 092	2,9	8 780	3,0
Ville de Montréal (06F)	5 043	19,3	11 012	23,5	18 347	27,4	34 402	24,6	76 974	26,6
Montréal-Est (06G)	1 508	5,8	2 514	5,4	3 319	5,0	7 341	5,2	14 660	5,1
Outaouais (07)	1 249	4,8	2 166	4,6	3 051	4,6	6 466	4,6	10 369	3,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	853	3,3	1 248	2,7	1 449	2,2	3 550	2,5	6 130	2,1
Côte-Nord (09)	583	2,2	804	1,7	1 052	1,6	2 439	1,7	3 974	1,4
Nouveau-Québec (10)	241	0,9	333	0,7	294	0,4	868	0,6	538	0,2
Catégorie de ménage										
Personne seule	18 840	72,2	27 280	58,2	31 683	47,3	77 803	55,6	139 565	48,3
Couple sans enfants	865	3,3	1 850	3,9	2 506	3,7	5 221	3,7	27 677	9,6
Famille monoparentale 1 enfant	3 680	14,1	7 555	16,1	9 481	14,2	20 716	14,8	31 358	10,8
Famille monoparentale 2 enfants ou plus	405	1,6	2 858	6,1	7 783	11,6	11 046	7,9	27 629	9,6
Famille biparentale 1 enfant	1 814	7,0	4 137	8,8	5 708	8,5	11 659	8,3	20 288	7,0
Famille biparentale 2 enfants ou plus	438	1,7	3 052	6,5	9 570	14,3	13 060	9,3	42 187	14,6
Conjoint/e d'étudiant/e	57	0,1	167	0,4	249	0,4	473	0,4	468	0,2
Présence d'enfants à charge										
0 enfant	19 762	75,7	29 297	62,5	34 438	51,4	83 497	59,7	167 710	58,0
1 enfant	5 494	21,1	11 692	24,9	15 189	22,7	32 375	23,1	51 646	17,9
2 enfants	764	2,9	4 734	10,1	11 934	17,8	17 432	12,5	44 248	15,3
3 enfants ou plus	79	0,3	1 176	2,5	5 419	8,1	6 674	4,8	25 568	8,8
État civil										
Célibataire	25 188	96,5	42 789	91,2	52 413	78,3	120 390	86,0	114 166	39,5
Marié/e	632	2,4	2 633	5,6	8 518	12,7	11 783	8,4	71 487	24,7
Veuf/ve	6	-	31	0,1	87	0,1	124	0,1	6 651	2,3
Séparé/e légalement	19	0,1	150	0,3	764	1,1	933	0,7	11 604	4,0
Séparé/e sans jugement	184	0,7	1 044	2,2	3 521	5,3	4 749	3,4	26 621	9,2
Divorcé/e	20	0,1	249	0,5	1 677	2,5	1 946	1,4	58 642	20,3
Émancipé/e	50	0,2	3	-	-	-	53	-	1	-

	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total Moins de 30 ans		Total 30 ans ou plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidence										
Locataire	12 341	47,3	28 338	60,4	43 459	64,9	84 138	60,1	177 911	61,5
Locataire (logement subventionné ou HLM)	305	1,2	1 213	2,6	2 871	4,3	4 389	3,2	23 298	8,0
Propriétaire	123	0,5	676	1,4	2 731	4,1	3 530	2,5	37 484	13,0
Chambreur/se ou pensionnaire	4 218	16,2	6 394	13,6	8 500	12,7	19 112	13,6	29 318	10,2
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	9 050	34,7	10 217	21,9	9 333	13,9	28 600	20,5	20 952	7,3
Autres	62	0,1	61	0,1	86	0,1	209	0,1	209	-
Contribution parentale										
	4 934	18,9	1 728	3,7	205	-	6 867	4,9	N/A	N/A
Lieu de naissance										
Né/e au Canada	23 822	91,3	40 591	86,5	54 866	81,9	119 279	85,2	236 871	81,9
(Amérindien/ne ou Inuk)	(383)	(1,5)	(584)	(1,3)	(598)	(0,9)	(1 565)	(1,1)	(1 404)	(0,4)
Né/e hors Canada	2 277	8,7	6 308	13,5	12 114	18,1	20 699	14,8	52 301	18,1
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(472)	(1,8)	(1 545)	(3,3)	(2 732)	(4,1)	(4 749)	(3,4)	(6 902)	(2,4)
Raison de la demande d'entrée à l'aide de dernier recours										
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	2 212	8,5	10 571	22,5	17 107	25,5	29 890	21,4	79 837	28,6
Perte d'emploi sans droit à l'AC	3 660	14,0	7 201	15,4	7 997	12,0	18 858	13,5	28 171	10,1
Prestations d'AC insuffisantes	664	2,5	1 940	4,2	2 997	4,5	5 601	4,0	10 268	3,7
Fin des études à temps complet	4 078	15,6	3 115	6,6	2 684	4,0	9 877	7,0	3 257	1,2
Perte de la ou du conjoint	915	3,5	3 893	8,3	7 827	11,7	12 635	9,0	32 813	11,8
Naissance ou prise en charge d'un enfant	132	0,6	671	1,4	843	1,3	1 646	1,2	1 418	0,5
Autres raisons	14 438	55,3	19 508	41,6	27 525	41,0	61 471	43,9	122 961	44,1
Classification										
Non disponible	6 723	25,7	15 083	32,2	23 504	35,1	45 310	32,4	96 933	33,5
Participant	4 093	15,7	7 339	15,6	8 218	12,3	19 650	14,0	29 714	10,3
Disponible	4 247	16,3	5 841	12,5	8 157	12,2	18 245	13,0	30 762	10,6
Non participant	11 036	42,3	18 636	39,7	27 101	40,4	56 773	40,6	131 763	45,6
Nombre d'années de scolarité										
Moins de 7 ans	969	3,7	1 351	0,3	2 208	3,4	4 528	3,2	43 376	15,0
7 à 11 ans	20 218	77,5	32 393	69,1	41 017	61,2	93 628	66,9	163 494	56,5
12 ans ou plus	3 384	13,0	10 712	22,8	20 928	31,2	35 024	25,0	69 619	24,1
Inconnu	1 528	5,8	2 443	0,5	2 827	4,2	6 798	4,9	12 683	4,4
Durée cumulative à l'aide de dernier recours										
Moins de 2 ans	21 442	82,2	21 979	46,9	22 489	33,6	65 910	47,0	69 667	24,1
2 à 6 ans	4 525	17,3	22 947	48,9	27 752	41,4	55 224	39,5	86 795	30,0
6 ans ou plus	132	0,5	1 973	4,2	16 739	25,0	18 844	13,5	132 710	45,9

Une répartition régionale comparable à celle de l'ensemble des prestataires

La grande région de Montréal regroupe 60 % des prestataires de moins de 30 ans, ce qui se compare à la population des jeunes en général et à la proportion du contingent des prestataires aptes au travail qui vivent dans cette région. Fait intéressant, la proportion de jeunes qui résident à Montréal augmente avec la catégorie d'âge alors qu'en région, on observe le phénomène inverse: les jeunes plus âgés sont proportionnellement moins nombreux en région.

Des personnes seules en majorité et une surreprésentation de familles monoparentales

Les personnes seules forment la majorité des jeunes prestataires (56 %); 4 % vivent en couple sans enfants; 40 % ont charge d'une famille (22 % monoparentale et 18 % biparentale); une proportion marginale est conjoint d'étudiant. Plus les jeunes avancent en âge, plus ils sont susceptibles d'être parents: à peine le quart des jeunes de moins de 21 ans sont parents contre la moitié de ceux âgés entre 25 et 29 ans.

Le tableau 6 présente la répartition des jeunes ménages selon la sous-catégorie d'âge et le sexe. En ce qui concerne les couples, avec ou sans enfants, il peut arriver qu'un seul des deux conjoints appartienne à la classe d'âge désignée.

On le constate à la lecture du tableau 6, les hommes comptent pour 58 % des personnes seules de moins de 21 ans, 69 % des personnes seules du groupe des 21-24 ans et 75 % des personnes seules du groupe des 25-29 ans. À l'inverse, les femmes sont davantage représentées chez les jeunes familles. Ainsi, les chefs de familles monoparentales âgés de moins de 21 ans, de 21 à 24 ans et de 25 à 29 ans sont des femmes dans respectivement 99 %, 98 % et 97 % des cas. De même, les adultes de moins de 21 ans, de 21 à 24 ans et de 25 à 29 ans qui vivent au sein d'une famille biparentale sont des femmes dans respectivement 80 %, 65 % et 58 % des cas.

Tableau 6
Répartition des jeunes ménages aptes selon
la sous-catégorie d'âge et le sexe, mars 1994

Type de ménage	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total (moins de 30 ans)		Grand total	
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Personne seule	7 879 (41,8)	54,4	10 961 (58,2)	94,4	8 354 (30,6)	34,1	18 926 (69,4)	84,6	7 831 (24,7)	22,5
Couple sans enfants	702 (81,2)	4,9	163 (18,8)	1,4	1 119 (60,5)	4,6	731 (39,5)	3,3	1 242 (49,6)	3,6
Monoparental 1 enfant	3 664 (99,6)	25,3	16 (0,4)	0,1	7 424 (98,3)	30,3	131 (1,7)	0,6	9 047 (95,4)	26,0
Monoparental 2 enfants ou plus	404 (99,8)	2,8	1 (0,2)	0,0	2 832 (99,1)	11,5	26 (0,9)	0,1	7 659 (98,4)	22,0
Biparental 1 enfant	1 434 (79,0)	9,9	380 (21,0)	3,3	2 531 (61,2)	10,3	1 606 (38,8)	7,2	2 932 (51,4)	8,4
Biparental 2 enfants ou plus	354 (80,8)	2,4	84 (19,2)	0,7	2 164 (70,9)	8,8	888 (29,1)	4,0	5 950 (62,2)	17,1
Conjoint/e d'étudiant/e	49 (86,0)	0,3	8 (14,0)	0,1	109 (65,5)	0,4	58 (34,5)	0,2	148 (59,0)	0,4
TOTAL	14 486 (55,5)	100,0	11 613 (44,5)	100,0	24 533 (52,3)	100,0	22 366 (47,7)	100,0	34 809 (52,0)	100,0

Le rapport femmes/hommes tend toutefois à s'équilibrer avec l'âge chez les couples sans enfants. Parmi ces derniers, on observe une plus forte proportion de femmes (81 %) que d'hommes (19 %) de moins de 21 ans. Le rapport femmes/hommes tombe à 60/40 chez les couples sans enfants

âgés de 21 à 24 ans alors qu'une proportion égale de femmes et d'hommes se retrouve chez les couples sans enfants âgés entre 25 et 29 ans.

On peut tirer de ces constats l'hypothèse que les jeunes femmes s'installent en couple et fondent une famille plus précocement ou plus fréquemment que les jeunes hommes. On peut également supposer que les femmes s'unissent à des hommes plus âgés qu'elles, ce qui explique la plus forte proportion de femmes chez les jeunes couples et les jeunes familles biparentales.

Enfin, d'après le tableau 5, on observe que, par rapport à la clientèle plus âgée, les jeunes sont surreprésentés dans la catégorie des personnes seules (56 % contre 48 %) et des familles monoparentales (22 % contre 20 %) et sous-représentés chez les couples sans enfants (4 % contre 10 %) et les familles biparentales (18 % contre 22 %).

Les jeunes familles comptent au total 88 718 enfants; de ce nombre, les familles monoparentales ont la charge de 45 568 enfants, soit 51 % d'entre eux. Le nombre d'enfants par famille est cependant plus élevé chez les familles biparentales. Le tableau 5 expose le nombre d'enfants à charge par sous-catégorie d'âge des jeunes parents. Le tableau 7 présente la répartition du nombre d'enfants à charge par type de famille.

Tableau 7
Nombre d'enfants à charge
selon le type de famille chez les
prestataires aptes de moins de 30 ans, mars 1994

prestataires après de moins de 30 ans, mars 1994			
Type de famille		N	%
Famille monoparentale	1 enfant	20 716	65,2
	2 enfants	8 658	27,2
	3 enfants ou plus	2 388	7,5
TOTAL		31 762	100,0
Famille biparentale	1 enfant	11 659	47,2
	2 enfants	8 774	35,5
	3 enfants ou plus	4 286	17,3
TOTAL		24 719	100,0
Familles monoparentales	Total des enfants	45 568	51,4
Familles biparentales		43 150	48,6
Toutes les familles		88 718	100,0

Une forte majorité de célibataires

Tableau 8
Répartition des prestataires aptes de moins
de 30 ans selon l'état civil et le sexe, mars 1994

État civil	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Célibataire	59 663 (49,6)	80,8	60 727 (50,4)	91,8	120 390 (100,0)	86,0
Marié/e	8 002 (67,9)	10,8	3 781 (32,1)	5,7	11 783 (100,0)	8,4
Veuf/ve	93 (75,0)	0,1	31 (25,0)	0,0	124 (100,0)	0,1
Séparé/e légalement	696 (74,6)	0,9	237 (25,4)	0,4	933 (100,0)	0,7
Séparé/e sans jugement	3 845 (81,0)	5,2	904 (19,0)	1,4	4 749 (100,0)	3,4
Divorcé/e	1 485 (76,3)	2,0	461 (23,7)	0,7	1 946 (100,0)	1,4
Emancipé/e	44 (83,0)	0,2	9 (17,0)	0,0	53 (100,0)	0,0
TOTAL	73 828	100,0	66 150	100,0	139 978	100,0

On compte une forte majorité de célibataires chez les jeunes prestataires âgés de moins de 30 ans, soit 86 %. Les hommes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux que les femmes du même âge à être célibataires, ce que confirme le tableau 8. Le rapport hommes/femmes chez les personnes mariées ou qui ont déjà été en couples (veuves, séparées avec ou sans jugement et divorcées) est globalement d'environ trois hommes pour sept femmes. Comme on peut le constater au tableau 5, la proportion de célibataires est évidemment

plus élevée chez les jeunes de moins de 21 ans (97 %) que chez ceux qui se rapprochent de la trentaine (78 % chez le groupe des 25 à 29 ans). Enfin, comme on pouvait s'y attendre, les jeunes sont en contrepartie moins souvent mariés (8 % contre 25 %), séparés (4 % contre 13 %) et divorcés (1 % contre 20 %) que leurs aînés.

Des jeunes résidant majoritairement hors du domicile familial

Les jeunes vivent majoritairement ailleurs que chez un parent⁴. Le mode de résidence varie néanmoins selon la sous-catégorie d'âge: au moins 65 % des jeunes de moins de 21 ans ont quitté le domicile parental, alors que cette proportion grimpe à 78 % s'ils sont âgés entre 21 et 24 ans et à 86 % s'ils ont entre 25 et 29 ans.

Comparativement à leurs aînés (tableau 5), les jeunes prestataires de moins de 30 ans bénéficient dans une moindre proportion de logements subventionnés (3 % contre 8 %) et sont plus souvent chambreurs ou pensionnaires (14 % contre 10 %) et chambreurs ou pensionnaires chez un parent (21 % contre 7 %). Comme en témoigne le tableau 9, les jeunes femmes sont plus souvent locataires et propriétaires alors que les jeunes hommes sont plus fréquemment chambreurs ou pensionnaires chez un parent ou non.

Tableau 9
Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon le type de résidence et le sexe, mars 1994

Type de résidence	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Locataire	50 904	69,0	33 234	50,2	84 138	60,1
Locataire (logement subventionné ou HLM)	3 489	4,7	900	1,4	4 389	3,2
Propriétaire	2 363	3,2	1 167	1,8	3 530	2,5
Chambreur ou pensionnaire	6 261	8,5	12 851	19,4	19 112	13,6
Chambreur ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	10 767	14,6	17 833	27,0	28 600	20,5
Autres	44	0,0	165	0,2	209	0,1
TOTAL	73 828	100,0	66 150	100,0	139 978	100,0

Peu de jeunes soumis à la contribution parentale

En ce qui a trait à la contribution parentale, 6 867 jeunes de moins de 30 ans y sont assujettis, soit 5 % des personnes de ce groupe d'âge; de ce nombre, 4 934 jeunes ont moins de 21 ans, ce qui représente 72 % des cas et 19 % du contingent des jeunes de cet âge. En outre, 58 % des personnes soumises sont des hommes contre 42 % de femmes. Parmi les jeunes assujettis à la contribution parentale, 47 % subissent une réduction de leur prestation.

Pour les personnes seules classées au programme APTE âgées de moins de 21 ans, le principal motif d'exclusion de la contribution parentale s'explique par la présence des parents à la sécurité du revenu (54 % des cas). Les autres motifs consignés sont la période de deux ans hors du foyer parental (14 %), la période de deux ans de travail complétée (13 %), et les parents introuvables ou refusant de contribuer (11 %). Les autres motifs rassemblent 8 % des cas.

⁴ À noter que les chambreurs et pensionnaires chez un parent ne résident pas nécessairement chez leurs parents.

Une proportion de jeunes nés hors Canada s'accroissant avec l'âge

La grande majorité des jeunes de moins de 30 ans sont nés au Canada (85 %). Comme en témoigne le tableau 5, ce pourcentage est plus faible chez les plus âgés (82 % chez les 25-29 ans) comparativement aux plus jeunes (91 % chez les moins de 21 ans). Le phénomène inverse s'observe donc en ce qui concerne les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié qui sont plus nombreux au fur et à mesure que l'âge augmente (14 % et 4 % chez les 25-29 ans contre 7 % et 2 % chez les moins de 21 ans). Chez les prestataires âgés de 30 ans ou plus, 82 % des individus sont nés au Canada et la proportion des revendicateurs du statut de réfugié s'établit à 2 %. Les Amérindiens occupent une place très marginale chez les jeunes de moins de 30 ans à l'aide de dernier recours: ils comptent pour à peine 1 % de ce groupe. Cependant, ils sont proportionnellement plus nombreux chez les jeunes de moins de 30 ans que chez leurs aînés (1,1 % contre 0,4 %). Enfin, on observe que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les Amérindiens ou les Inuit et les hommes chez les revendicateurs du statut de réfugié (voir le tableau 10).

Tableau 10
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon le lieu de naissance et le sexe, mars 1994

Lieu de naissance	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Né/e au Canada	63 617 (53,2)	86,2	55 662 (46,8)	84,1	119 279	85,2
(Amérindien/ne ou Inuk)	(964) (61,6)	(1,3)	(601) (38,4)	(0,9)	(1 565)	(1,1)
Né/e hors Canada	10 211 (53,7)	13,8	10 488 (46,3)	15,9	20 699	14,8
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(1 652) (34,8)	2,2	(3 097) (65,2)	(4,7)	(4 749)	(3,4)
TOTAL	73 828 (52,7)	100,0	66 150 (47,3)	100,0	139 978	100,0

La raison d'entrée à l'aide liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas

Tableau 11
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la raison d'entrée à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994

Principales raisons	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	12 171 (40,7)	16,5	17 719 (59,3)	26,8	29 890	21,4
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	7 815 (41,4)	10,6	11 043 (58,6)	16,7	18 858	13,5
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	3 633 (64,9)	4,9	1 968 (35,1)	3,0	5 601	4,0
Fin des études à temps complet	5 262 (53,3)	7,1	4 615 (46,7)	7,0	9 877	7,0
Perte de la ou du conjoint	10 732 (84,9)	14,6	1 903 (15,1)	2,7	12 635	9,0
Naissance ou prise en charge d'un enfant	1 469 (89,2)	2,0	177 (10,8)	0,3	1 646	1,2
Autres raisons	32 746 (53,3)	44,3	28 725 (46,7)	43,4	61 471	43,9
TOTAL	73 828 (52,7)	100,0	66 150 (47,3)	100,0	139 978	100,0

Les motifs les plus souvent invoqués par les jeunes pour recourir à l'aide de dernier recours sont la fin des prestations d'assurance chômage (21 %) et la perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage (14 %). En outre, 5 601 jeunes (4 %) ont réclamé un complément à leurs prestations d'assurance chômage. Ainsi, dans près de 40 % des cas, la présence des jeunes à l'aide de dernier recours est attribuable à une cessation d'emploi, ce qui est comparable aux prestataires âgés de 30 ans ou plus aptes au travail (42 %).

La raison de l'entrée à l'aide de dernier recours demeure généralement peu connue, quelle que soit la catégorie d'âge (44 % des cas codés «autres raisons»). On peut poser l'hypothèse que chez les jeunes de moins de 21 ans, l'arrivée à l'aide de dernier recours s'explique souvent par le fait qu'ils ne réussissent pas à décrocher un premier emploi. Dans ce groupe, en effet, les motifs liés à la perte d'un emploi ne touchent que 25 % des requérants alors que la catégorie «autres raisons» concerne 55 % d'entre eux.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 11, les raisons invoquées par les jeunes varient fortement en fonction du sexe. Les motifs liés à l'emploi touchent davantage les hommes (47 % contre 32 %) alors que la naissance ou la prise en charge d'un enfant concerne essentiellement les femmes. La perte du conjoint affecte également plus de jeunes femmes que de jeunes hommes (15 % contre 3 %).

Des jeunes participant davantage aux mesures que leurs aînés

Les jeunes de moins de 30 ans sont classés non participants dans une proportion de 41 %; 32 % sont inscrits non disponibles; 14 % participent à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration à l'emploi et 13 % sont classés disponibles. Ces proportions s'établissent respectivement à 46 %, 34 %, 10 % et 11 % pour la clientèle du programme APTE âgée de 30 ans ou plus, ce qui signifie que les jeunes participent légèrement plus et sont plus souvent classés disponibles que leurs aînés. Le taux de participation⁵ à une mesure désignée s'établit à 21 % chez les jeunes de moins de 30 ans contre 15 % chez leurs aînés.

La non-disponibilité chez les jeunes s'explique principalement par la présence d'enfants à charge. À cet égard, les jeunes de la sous-catégorie 25-29 ans sont non disponibles dans une proportion plus élevée que leurs puînés, en raison de la présence plus fréquente d'enfants à charge, comme on l'a vu plus haut.

Le tableau 12 montre que, si les femmes et les hommes participent également aux mesures désignées, les premières se retrouvent beaucoup plus fréquemment classées non disponibles alors que les seconds sont davantage représentés dans les catégories disponible et, surtout, non participant.

En ce qui a trait à la participation aux mesures de développement de l'employabilité et d'inté-

Tableau 12
Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon la classification et le sexe, mars 1994

Classification	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Non disponible	41 975 (92,6)	56,9	3 335 (7,4)	5,0	45 310	32,4
Participant	10 218 (52,0)	13,8	9 432 (48,0)	14,3	19 650	14,0
Disponible	5 217 (28,6)	7,1	13 028 (71,4)	19,7	18 245	13,0
Non participant	16 418 (28,9)	22,2	40 355 (71,1)	61,0	56 773	40,6
TOTAL	73 828	100,0	66 150	100,0	139 978	100,0

⁵ Le taux de participation à une mesure est calculé pour un mois donné à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants et disponibles. Le taux annuel de participation est plus élevé que le taux mensuel.

gration à l'emploi⁶, le programme Rattrapage scolaire accapare à lui seul 56 % de la participation des jeunes; la mesure EXTRA suit avec 20 %; la mesure RADE compte pour 9 % de la participation des jeunes; la mesure SMT accueille 5 % des jeunes participants et les autres mesures se partagent les 10 % restants (voir le tableau 13). La catégorie «autres» comprend 353 «jeunes volontaires»⁷. Les femmes participent légèrement moins que les hommes aux mesures EXTRA et RADE et un peu plus qu'eux à Rattrapage scolaire et à Stage en milieu de travail. Comparativement à l'ensemble des prestataires du programme APTE, les jeunes participent davantage à la mesure Rattrapage scolaire (56 % contre 46 %).

Tableau 13
Participation des jeunes
aux mesures désignées, mars 1994

Mesures désignées	N	%	Taux de féminité %	Ensemble des APTE %
Rattrapage scolaire	10 967	55,8	53,0	45,8
EXTRA	4 020	20,5	47,8	28,6
RADE	1 848	9,4	49,6	10,9
SMT	945	4,8	53,0	4,9
Autres	1 870	9,5	-	9,9
TOTAL	19 650	100,0		100,0

Une participation au programme PAIE comparable à celle de l'ensemble des prestataires aptes

Le taux de participation des jeunes au programme PAIE s'établit à 4 %, ce qui se compare au taux de participation de l'ensemble des prestataires aptes (3,7 %)⁸. Les jeunes femmes bénéficient dans une moindre mesure de ce programme que les jeunes hommes (39 % de femmes contre 61 % d'hommes). Enfin, 3 936 contrats du programme PAIE ont été attribués à des jeunes de moins de 30 ans, ce qui représente 36 % de l'ensemble des placements.

Un nombre d'années de scolarité déclaré augmentant avec l'âge, mais peu de diplômés

Les jeunes à l'aide de dernier recours déclarent dans une proportion de 67 % avoir une scolarité de niveau secondaire (entre 7 et 11 ans de scolarité). Le quart des jeunes déclarent avoir dépassé ce niveau et cette proportion s'accroît avec l'âge (13 %, 23 % et 31 % respectivement pour les catégories moins de 21 ans, 21-24 ans et 25-29 ans).

Tableau 14
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans
selon la sous-catégorie d'âge et le diplôme déclaré, mars 1994

Diplôme	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total moins de 30 ans	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Secondaire	2 498	9,6	6 130	13,1	11 634	17,4	20 262	14,5
Collégial	73	0,2	661	1,4	1 633	2,4	2 367	1,7
Universitaire	3	-	107	0,3	463	0,7	573	0,4
Aucun diplôme ou données manquantes	23 525	90,2	40 001	85,2	53 250	79,5	116 776	83,4

⁶ On pourra consulter le lexique placé en annexe pour obtenir davantage de renseignements sur les mesures.

⁷ Le programme Jeunes volontaires s'adresse aux prestataires de moins de 30 ans et est géré par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

⁸ Le taux de participation est calculé à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants, et disponibles, ainsi que des personnes engagées dans le programme PAIE.

Cependant, selon les données disponibles, pour la grande majorité des jeunes, aucun diplôme n'est consigné au dossier (83 % aucun diplôme ou données manquantes); selon les données affichées au tableau suivant, à peine 15 % et 2 % des jeunes mentionnent détenir un diplôme d'études secondaires et collégiales, respectivement. Quelque 573 jeunes ont déclaré posséder un diplôme universitaire. Ces informations étant incomplètes, il faut les interpréter avec prudence.

Une durée cumulative augmentant rapidement avec l'âge

Près de la moitié (47 %) des ménages de moins de 30 ans ont une durée cumulative à l'aide de dernier recours inférieure à deux ans; pour quatre ménages sur dix (40 %), elle se situe entre deux et six ans et à plus de six ans pour un ménage sur dix (13 %) du même groupe d'âge.

À titre indicatif, la durée cumulative moyenne de l'ensemble des ménages du programme APTÉ s'établit à 5 ans. Trois ménages sur dix ont une durée cumulative qui s'étend sur moins de deux ans (31 %) ou entre deux et six ans (33 %), alors que quatre ménages sur dix (36 %) affichent une durée supérieure à six ans. Chez les prestataires aptes de 30 ans ou plus, ces proportions s'élèvent respectivement à 24 %, 30 % et 46 %. Ainsi, les jeunes affichent une présence à l'aide de dernier recours nettement moins élevée que leurs aînés.

Comme on pouvait s'y attendre, chez les ménages de moins de 21 ans, la durée cumulative à l'aide de dernier recours se situe généralement en deçà de deux ans (82 % des cas); cette proportion diminue abruptement à 47 % et 34 % pour les sous-catégories 21-24 ans et 25-29 ans, respectivement. À l'inverse, plus les ménages avancent en âge, plus la durée cumulative augmente rapidement : ainsi, 17 % des jeunes de moins de 21 ans affichent une présence à l'aide de dernier recours qui s'étend sur une période variant entre deux et six ans alors que cette proportion grimpe à 49 % chez les 21-24 ans, pour fléchir légèrement à 41 % chez les 25-29 ans. Enfin, 25 % de ces derniers cumulent six ans ou plus à l'aide de dernier recours contre moins de 1 % des jeunes de moins de 21 ans et 4 % de ceux âgés entre 21 et 24 ans. Chez les moins de 21 ans, une durée cumulative supérieure à six ans s'explique principalement par la présence de mères adolescentes.

En effet, les femmes connaissent en moyenne des périodes à l'aide de dernier recours plus longues que celles des hommes, en raison principalement de la présence de jeunes enfants à charge. Elles sont près de deux fois plus nombreuses que les hommes à cumuler six années ou plus de présence à l'aide de dernier recours, ce que confirme le tableau 15.

Tableau 15
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la durée cumulative à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994

Durée cumulative	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Moins de deux ans	31 352	42,5 (47,6)	34 558	52,2 (52,4)	65 910	47,0
Deux à six ans	29 908	40,5 (54,2)	25 316	38,3 (45,8)	55 224	39,5
Six ans et plus	12 568	17,0 (66,7)	6 276	9,5 (33,3)	18 844	13,5
TOTAL	73 828	(52,7)	66 150	(47,3)	139 978	100,0

Une proportion des ménages déclarant des revenus de travail qui s'accroît avec l'âge

Un peu plus de 5 % des ménages de moins de 30 ans ont déclaré des revenus de travail en mars 1994. Cette proportion s'établit à 4 % chez les requérants de moins de 21 ans, à 5 % chez les

requérants âgés entre 21 et 24 ans et à 6 % pour ceux âgés de 25 à 29 ans. Pour l'ensemble des ménages APTE, cette proportion représente 8 %.

Le tableau 16 illustre les montants mensuels déclarés par les jeunes par sous-catégorie d'âge du requérant. Les montants moyens s'élèvent respectivement à 282 \$, 319 \$ et 312 \$ pour les sous-catégories moins de 21 ans, 21-24 ans et 25-29 ans.

Tableau 16
Revenus de travail déclarés par les ménages aptes dont le requérant a moins de 30 ans, mars 1994

	20 ans et moins		21-24 ans		25-29 ans	
	N	Montant mensuel moyen (\$)	N	Montant mensuel moyen (\$)	N	Montant mensuel moyen (\$)
Revenus de travail	931	282	2 106	319	3 692	312

En somme, plus les jeunes avancent en âge, plus il sont susceptibles de déclarer des revenus de travail.

Des expériences de travail diversifiées

Tableau 17
Prestataires aptes de moins de 30 ans ayant déclaré une expérience de travail (63%) selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994

Emploi	Nombre	%	Taux de féminité %	Durée médiane en mois	Durée moyenne en mois
Manutentionnaire - emballer/euse à la main*	15 424	17,4	27,3	4	10
Préparation des aliments et boissons - serveur/euse - barman/aid - préparation de plats rapides	11 379	12,9	71,6	4	9
Vendeur/euse - commis-vendeur/euse - commis de stations-service	7 120	8,0	53,3	5	11
Tenue de livres, commis en comptabilité et personnel assimilé - caissier/ière	5 680	6,4	86,9	5	11
Autre personnel spécialisé dans les services - concierge - employé/e de services domestiques et de nettoyage - manoeuvre	4 810	5,4	32,1	4	9
Autres	43 997	49,8			

* Les professions identifiées en retrait sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

Les données disponibles sur la dernière expérience de travail touchent 63 % des jeunes. Le tableau 17 présente les dernières expériences de travail les plus fréquemment indiquées par les jeunes de moins de 30 ans.

Les données indiquent que, parmi les jeunes qui ont déclaré une expérience de travail, près de deux sur dix (17 %) mentionnent avoir été manutentionnaires: on y retrouve surtout des emballeurs à la main. La catégorie des emplois dans les services, tels que serveurs, barmen, préparateurs de plats rapides, concier-

ges, employés de services domestiques et de nettoyage ainsi que manoeuvres, regroupe également près de 20 % des jeunes (18 %). Les vendeurs, notamment les commis-vendeurs et les commis de stations services, rassemblent 8 % des jeunes tandis que 6 % d'entre eux font partie de la catégorie du personnel administratif, à titre de caissiers surtout. Les autres types d'expériences de travail inventoriés sont très disparates, ce qui explique l'importance de la catégorie «autres». Le recensement de l'ensemble des expériences décrites par les jeunes comprend au-delà d'une cinquantaine de catégories d'emplois.

La durée médiane des expériences de travail s'établit à quatre ou cinq mois (i.e. 50 % des gens ont une durée cumulative inférieure à ce nombre et 50 % des gens ont une durée cumulative supérieure); la durée moyenne (pour l'ensemble des cas) pour ces mêmes expériences se situe pour sa part entre 9 et 11 mois. Cet écart entre la durée moyenne et la durée médiane indique qu'une proportion non négligeable de jeunes ont eu une expérience de travail relativement longue.

Le tableau 18 fait état de la dernière expérience de travail des jeunes qui déclarent avoir exercé une profession nécessitant normalement la possession d'un diplôme universitaire. On constate que l'enseignement compte au premier rang des emplois occupés par ces jeunes. La catégorie des professeurs d'écoles primaires et secondaires regroupe en outre 86 % de femmes. La seconde catégorie la plus souvent citée, soit celle des analystes et programmeurs en informatique, comprend 71 % d'hommes. Près de 40 % des analystes-programmeurs sont nés hors Canada, dont 30 % d'immigrants reçus et 9 % de revendicateurs du statut de réfugié. Les ingénieurs et architectes comprennent également une forte proportion de personnes nées hors Canada, soit 62 %, qui se répartissent ainsi : 51 % sont immigrants reçus et 11 % revendiquent le statut de réfugié. Enfin, plus de 81 % des médecins et chirurgiens sont nés hors Canada, ce qui comprend 46 % d'immigrants reçus et 35 % de revendicateurs du statut de réfugié.

Tableau 18
Prestataires aptes de moins de 30 ans selon la dernière expérience de travail
déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994¹

Emploi	Nombre de jeunes de moins de 30 ans	Durée moyenne de l'emploi (mois)	Taux de féminité
Professeur/e écoles primaires et secondaires	497	13	85,7
Professeur/e beaux-arts et écoles professionnelles	102	15	60,8
Analyste, programmeur/e en informatique, statisticien/ne	198	12	29,3
Ingénieur/e et architecte	126	16	15,9
Agronome et biologiste	89	9	43,8
Professeur/e d'université	42	18	45,2
Médecin et chirurgien/ne ²	37	20	43,2
Économiste, psychologue et sociologue	27	18	70,4
Administrateur/trice gouvernemental	14	21	50,0
Avocat/e, notaire, juge et magistrat	20	20	45,0
Pharmacien/ne et optométriste	12	27	60,7
Sciences physiques ³	14	9	44,9
TOTAL	1 178		
% sur l'ensemble des moins de 30 ans ayant déclaré une expérience de travail	1,3 %		

¹ Les professions indiquées dans le tableau ne regroupent pas nécessairement la totalité des personnes détenant un diplôme universitaire. En outre, il est probable que certaines personnes ayant déclaré occuper l'une de ces professions ne détiennent pas de diplôme universitaire.

² Inclut également quelques dentistes, vétérinaires et personnes spécialisées dans le diagnostic et le traitement des maladies.

³ Chimiste, géologue, météorologue et physicien

3. L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE CHEZ LES JEUNES

Les études sur l'insertion professionnelle des jeunes sont révélatrices de la vulnérabilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture économique. Si le taux de chômage demeure le principal indicateur de la position relative des jeunes sur le marché du travail, il s'avère imparfait et devrait être complété par un examen plus approfondi du type d'emplois occupés par cette catégorie de main-d'oeuvre.

Le taux de chômage des jeunes, en plus d'être toujours plus élevé que celui des adultes depuis les années 1960, atteint des proportions inquiétantes en période de crise économique. Comme le montre le tableau 19, entre 1966 et 1994, le rapport entre le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et celui des hommes adultes (25 ans ou plus) a oscillé entre 1,49 et 2,78. La récession du début des années 1980 a entraîné des taux de chômage chez les jeunes dépassant les 20 % (23,0 % en 1982).

L'économiste Pierre Fortin⁹ attribue l'aggravation du chômage des jeunes Québécois entre 1966 et 1982 aux phénomènes suivants : la réforme de la Loi de l'assurance chômage en 1971, rendant le programme plus généreux, la hausse précipitée du salaire minimum, entre 1966 et 1974, la détérioration générale de la situation de l'emploi depuis 1974 et, en particulier, la sensibilité de l'emploi des jeunes aux récessions. Les jeunes les plus démunis proviennent de milieux défavorisés ou de régions en déclin économique, sont sous-scolarisés et condamnés à un chômage récurrent, sinon chronique.

Toujours selon Fortin, au cours des décennies 1960 à 1980, la situation des jeunes Québécois, en termes absolus et par rapport à celle des adultes, s'est détériorée. En 1966, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 6,2 %; en 1982, il grimpa à 23,0 %. Entre ces deux dates, le nombre de jeunes a augmenté de 16 %; le nombre d'emplois occupé par les jeunes avait pour sa

Tableau 19
Taux de chômage^a des jeunes de 15 à 24 ans
et des hommes de 25 ans et plus,
Québec, 1966-1994

Année	(1) Taux des jeunes (%)	(2) Taux des hommes (%)	(3) = (1)/(2) Rapport jeunes/hommes
1966	6,2	3,6	1,72
1967	7,3	3,7	1,97
1968	9,0	4,7	1,91
1969	9,6	4,9	1,96
1970	10,7	5,1	2,10
1971	13,4	5,2	2,58
1972	12,8	5,3	2,42
1973	11,8	4,5	2,61
1974	11,2	4,4	2,55
1975 ^b	14,0	5,2	2,69
1976	15,3	5,5	2,78
1977	17,7	6,8	2,60
1978	18,3	7,5	2,44
1979	16,3	6,3	2,59
1980	17,0	6,9	2,48
1981	17,3	7,3	2,37
1982	23,0	10,7	2,15
1983	22,6	11,1	2,04
1984	19,7	10,5	1,88
1985	18,0	9,9	1,86
1986	16,7	8,9	1,88
1987	14,7	8,9	1,65
1988	13,3	7,7	1,73
1989	13,1	8,0	1,64
1990	14,9	9,0	1,66
1991	18,3	10,9	1,68
1992	18,2	12,2	1,49
1993	19,3	12,6	1,53
1994	17,7	11,7	1,51

(a) Nombre de chômeurs sur la population active de 15 ans et plus

(b) Des modifications dans les définitions des populations visées furent apportées en 1975

Source: Nicole Lemieux, (1993), *Stages, alternance école-travail et insertion professionnelle de jeunes employées de bureau*, Les cahiers du LABRAPS, Série Études et recherche, vol. 11, p. 15 et compilations des auteurs.

⁹

P. Fortin, (1984), «Le chômage des jeunes au Québec. Aggravation et concentration, 1966-1982» dans *Relations industrielles*, vol. 39, no 3, pp. 419-447.

part diminué de 3 000. Le même phénomène s'observe à l'échelle internationale. Il faudra attendre les années 1990 pour que la situation relative des jeunes s'améliore.

Le tableau 20 présente les taux de chômage par âge pour les années 1982, 1989 et 1992. Fortin¹⁰ observe trois phénomènes quant à l'évolution du chômage des jeunes au cours de ces périodes:

- 1) que la conjoncture soit favorable (1989) ou défavorable (1982 et 1992), le taux de chômage des jeunes est toujours supérieur à celui des adultes;
- 2) l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes a tendance à se creuser en période de repli économique et à rétrécir en période de reprise;
- 3) la récession de 1982 a frappé plus sévèrement les jeunes que celle de 1992, ce que l'on peut interpréter comme une amélioration de la position relative des jeunes sur le marché du travail à long terme, amélioration en partie imputable à la décroissance démographique des jeunes et à l'effet de la hausse globale de la scolarisation de ces derniers.

Le taux de chômage offre une image partielle de la situation des jeunes. Il faudrait redresser les chiffres pour tenir compte des travailleurs à temps partiel, qui sont souvent des chômeurs à temps partiel, des chômeurs découragés et de ceux qui sont en attente d'un rappel. Selon Fortin,

- parmi ceux qui avaient quitté l'école, les jeunes de 15 à 19 ans avaient en décembre 1982 un taux de chômage (corrigé pour l'attente et le découragement) de 42 %, par comparaison à 29 % pour les jeunes de 20 à 24 ans¹¹.

On obtient un taux redressé de 35 % pour le groupe d'âge 15-24 ans, contre un taux officiel de 25 % à la même date.

Tableau 21.
Taux de chômage selon le niveau d'instruction
Québec, 1982, 1989 et 1992 (pourcentages)

Niveau d'instruction	Année		
	1982	1989	1992
Sans diplôme secondaire	15,4	12,5	18,8
Diplôme secondaire, mais sans diplôme universitaire	13,9	8,6	11,3
Diplôme universitaire	6,4	4,7	6,6
Ensemble	13,8	9,3	12,8

Source : Fortin (1994)

Il est bien établi que le taux de chômage est inversement proportionnel au degré de scolarité. Le tableau 21 le confirme: les personnes qui sont dépourvues d'un diplôme secondaire sont les premières victimes des ralentissements économiques et leur situation s'est aggravée au cours des deux dernières décennies. Les personnes détentrices d'un diplôme secondaire ont moins souffert de la plus récente crise que les personnes qui n'en sont pas munies. La

¹⁰ P. Fortin, (1994), «La hausse et la persistance du chômage: aspects économiques», sous la direction de F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 605-621.

¹¹ P. Fortin, «Le chômage des jeunes au Québec», *op. cit.*, p. 433.

situation des diplômés universitaires s'est légèrement détériorée par rapport à la crise de 1982 mais demeure beaucoup plus favorable que celle des personnes moins scolarisées. Sachant que la probabilité d'accéder au diplôme d'études secondaires s'établissait à 64,9 % en 1989-1990, il y a lieu de s'inquiéter de l'avenir professionnel des jeunes Québécois¹².

Il est également bien connu que les jeunes chôment plus souvent mais moins longtemps. Cette grande mobilité des jeunes travailleurs représente la principale caractéristique qui différencie le comportement des catégories de main-d'oeuvre jeunes et adultes. Certaines études¹³ suggèrent que l'expérience du chômage entraîne moins de conséquences négatives chez les plus jeunes, en particulier ceux de moins de vingt ans. Ainsi, la tentation est forte de ne pas intervenir sur l'emploi des jeunes, puisqu'avec le temps, leur chômage se résorbe. La preuve, les taux de chômage diminuent avec l'âge.

Plusieurs études et rapports ont démontré clairement les effets néfastes du chômage sur la santé mentale (l'estime de soi et la confiance en soi, notamment) et sur les comportements déviants. Au Québec, un rapport de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique révèle qu'en 1993, 34,2 % de la clientèle correctionnelle recevait de l'aide sociale comme source de revenu à l'arrivée dans le système correctionnel et 5,5 % de l'assurance chômage. À peine 31,5 % exerçait un emploi. En outre, la moitié de la clientèle correctionnelle est âgée de moins de 30 ans¹⁴.

Dans un article sur la santé mentale des jeunes chômeurs, Plante rapporte qu'aux États-Unis, •les études de Brenner (1979) suggèrent que chaque augmentation de 1 % du chômage amène une augmentation exponentielle des indices de morbidité tels que les admissions à l'hôpital psychiatrique, les taux d'homicide et de suicide et le nombre d'arrestations¹⁵•.

Plante identifie trois stades que traversent les jeunes victimes du chômage, stades qui traduisent une dégradation de la santé mentale et de l'image de soi: 1) l'optimisme, pendant les premiers temps de la recherche d'emploi que les jeunes entrevoient souvent comme une courte période de vacances après les études; 2) l'ambiguïté, qui survient lorsque, après environ trois mois d'une active recherche d'emploi, les issues se referment et les questions sur leur propre compétence et leur valeur surgissent; 3) le désespoir, seule réponse devant les horizons socio-professionnels qui se rétrécissent après plusieurs mois d'une recherche d'emploi infructueuse et de moins en moins

¹² Bureau de la statistique du Québec, *Le Québec, chiffres en main*, édition 1992-1993.

¹³ D. Fortin, *Impact du chômage sur le bien-être psychologique et la santé mentale*, Revue de littérature, École de psychologie, Université Laval, avril 1983.

¹⁴ La clientèle correctionnelle comprend la clientèle en ordonnance de probation avec surveillance et celle en détention (les personnes prévenues et les personnes condamnées). Les contrevenants sous la juridiction du Québec purgent une peine d'au plus deux années moins un jour. Les sentences de plus de deux années relèvent du gouvernement fédéral. Québec, *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec*, Ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels.

¹⁵ M.H. Brenner, *Estimating the Social Costs of National Economic Policy, Implications for Mental and Physical Health and Criminal Aggression*, A study prepared for the Joint Economic Committee, Congress of the United States, Washington, Government Printing Office (Paper # 5), cité par Plante, M.-C., (1984), •La santé mentale des jeunes et le chômage• dans *Santé mentale au Québec, Regards sur les jeunes adultes*, vol. IX, n° 2, pp. 17-25.

assidue. C'est alors que la tendance au repli sur soi, la perte de confiance, la léthargie s'emparent des jeunes qui, ou bien sont animés d'une profonde colère contre eux-mêmes, contre le système scolaire, leurs parents ou les adultes en général ou bien encore, lorsqu'ils sont sans soutien, se laissent entraîner dans la délinquance, question de survie, ou sombrent dans la toxicomanie ou l'alcoolisme, par dépit.

Les jeunes subissent les premiers les contrecoups des périodes de resserrement économique. Les règles qui président à l'organisation du travail, principalement l'accumulation de l'expérience et de l'ancienneté, disqualifient les jeunes qui sont les premiers mis à pied et les derniers rappelés. Ainsi, pendant la récession de 1981-1982, •le quart des travailleurs, les jeunes, ont supporté 60 % des pertes d'emplois¹⁶. Or, bon nombre de ces jeunes ne réussiront pas, en dépit des épisodes de reprise économique, à rattraper le retard accumulé en période de crise. Fortin écrivait ce qui suit sur les jeunes frappés par la récession de 1982:

•au total, il existe plus de 85 000 jeunes Québécois très faiblement scolarisés qui présentent ainsi un très grave problème d'économie et de société et qui sont sans aucun doute disproportionnellement représentés dans les milieux urbains désavantagés et dans les régions industrielles défavorisées. Leur situation d'emploi ne s'améliorera pas demain avec l'âge autant que l'indique le sort de beaucoup plus favorable qui est réservé aujourd'hui aux adultes de même niveau d'instruction (taux de chômage: 13,6 % en 1982), tout simplement parce que les jeunes faiblement scolarisés d'aujourd'hui s'écartent beaucoup plus qu'eux du niveau moyen de scolarité atteint par leur génération¹⁷.

S'agirait-il, comme d'aucuns l'ont avancé, d'une génération sacrifiée?

Plusieurs de ces jeunes se retrouvent, à un moment ou l'autre, à l'aide de dernier recours. Ils étaient 139 978, en mars 1994, âgés de moins de 30 ans. On connaît peu de choses de ces jeunes assistés sociaux, de leurs trajectoires et stratégies d'insertion sociale et professionnelle, de leurs représentations quant à leur situation et leurs perspectives d'avenir. Le présent document visait à dresser un portrait statistique de leur situation.

¹⁶ P. Fortin, •Le chômage des jeunes au Québec•, *op. cit.*, p. 424.

¹⁷ *Ibid*, p. 435.

CONCLUSION

L'objectif de ce document consistait à donner une vue d'ensemble des jeunes de moins de 30 ans à l'aide sociale. On a vu que cette clientèle représente le tiers des adultes aptes au travail.

Le taux de dépendance à l'aide de dernier recours des jeunes âgés entre 18 et 29 ans s'établit à 12 %, un taux légèrement supérieur à celui de leurs aînés. Ces jeunes prestataires sont classés au programme APTE dans 92 % des cas, ce qui surpasse de loin la proportion moyenne des prestataires identifiés à ce programme (79 %).

Les principales caractéristiques sociodémographiques des jeunes âgés de moins de 30 ans qui perçoivent des prestations en vertu du programme APTE se résument comme suit :

- on compte une plus forte proportion de femmes que d'hommes (53% contre 47 %) et l'écart est plus marqué chez les plus jeunes de ce groupe d'âge;
- la région de Montréal regroupe 60 % de ces jeunes, ce qui se compare à l'ensemble de la clientèle;
- les personnes seules forment la majorité des jeunes prestataires, soit 56 %; 4 % vivent en couple sans enfants; 40 % ont charge de famille (22 % monoparentale et 18 % biparentale) et une proportion marginale est conjoint d'étudiant;
- les jeunes sont célibataires dans 86 % des cas;
- les jeunes familles (56 481) comptent au total 88 178 enfants, dont 45 568 vivant au sein d'une famille monoparentale;
- la majorité des jeunes ont quitté le domicile parental; 63 % sont locataires, 3 % propriétaires, 14 % chambreurs ou pensionnaires et 21 % chambreurs ou pensionnaires chez un parent;
- la contribution parentale touche 6 916 jeunes, dont 71 % ont moins de 21 ans;
- la raison d'entrée à l'aide de dernier recours est liée à la perte d'un emploi dans près de quatre cas sur dix;
- les jeunes participent davantage (14 %) aux mesures de développement de l'employabilité et d'intégration à l'emploi et se déclarent davantage disponibles (13 %) à le faire que leurs aînés;
- la mesure Rattrapage scolaire accapare 56 % de la participation des jeunes;
- la scolarité déclarée s'élève à 11 années ou moins dans une proportion de 67 % et s'accroît avec l'âge;

Conclusion

- la durée cumulative à l'aide de dernier recours croît rapidement avec l'âge et s'établit à moins de deux ans pour 47 % des ménages, entre deux et six ans pour 40 % d'entre eux et à plus de six ans pour 13 % des ménages.

Les femmes de moins de 30 ans présentent des particularités par rapport aux hommes du même groupe d'âge sur plusieurs plans :

- elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes du même groupe d'âge (53 % contre 47 %);
- elles dominent le groupe des jeunes âgés de moins de 18 ans (96 % de femmes);
- elles sont surreprésentées chez les jeunes couples sans enfants (59 %) et les jeunes familles, que celles-ci soient monoparentales (98 %) ou biparentales (62 %);
- elles sont plus fréquemment mariées, veuves, séparées avec ou sans jugement et divorcées (19 % contre 8 %);
- elles sont plus souvent locataires ou propriétaires (77 % contre 53 %) mais nettement moins représentées chez les chambreurs et pensionnaires, résidant chez un parent ou non (23 % contre 46 %);
- elles sont moins soumises à la contribution parentale (42 % contre 58 %);
- elles sont proportionnellement plus nombreuses à être d'origine amérindienne et inuk (1,3 % contre 0,9 %) et moins nombreuses à revendiquer un statut de réfugié (2 % contre 5 %);
- elles arrivent à l'aide de dernier recours moins souvent en raison d'une perte d'emploi (33 % contre 47 %) mais plus souvent à la suite de la naissance d'un enfant (2 % contre 0,3 %) ou de la perte d'un conjoint (15 % contre 3 %);
- elles sont proportionnellement plus fréquemment classées non disponibles (57 % contre 5 %), principalement en raison de la présence d'enfants d'âge préscolaire;
- elles sont près de deux fois plus nombreuses à cumuler six années ou plus de présence à l'aide de dernier recours (17 % contre 10 %).

Enfin, retenons que les jeunes sont plus vulnérables à la conjoncture économique et que leur taux de chômage est généralement d'au moins une fois et demie supérieur à celui des hommes âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes les plus dépourvus proviennent de milieux socio-économiques défavorisés ou de régions en déclin économique et sont sous-scolarisés. Bien que les jeunes continuent à subir les premiers les resserrements du marché du travail, leur position relative s'est améliorée au cours des années 1990.

LEXIQUE

Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

non disponible : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

disponible : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

participant : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

non participant : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont classés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

Classification

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou à l'une des catégories du programme APTE.

Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci : la contribution parentale est établie en fonction de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1^{er} janvier 1975.

Enfant à charge

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

Mesures de développement de l'employabilité

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

Les mesures de formation comprennent Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

Les activités communautaires comprennent Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

Nombre d'années de scolarité

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

PAIE

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent à la personne participante un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

Taux de dépendance

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours et la population.

Taux de dépendance par groupe d'âge

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours dans un groupe d'âge donné et l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge dans la population.

Taux de féminité

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

BIBLIOGRAPHIE

Bureau de la statistique du Québec. *Le Québec, chiffres en main*, édition 1992-1993.

CARBONNEAU, D., *Portrait des jeunes à la sécurité du revenu*, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1993.

FORTIN, P., •La hausse et la persistance du chômage: aspects économiques•, sous la direction de F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 605-621, 1994.

FORTIN, P., •Le chômage des jeunes au Québec. Aggravation et concentration, 1966-1982• dans *Relations industrielles*, vol. 39, no 3, p. 419-447, 1994.

LEMIEUX, N., •Stages, alternance école-travail et insertion professionnelle de jeunes employées de bureau•, *Les cahiers du LABRAPS*, Série Études et recherche, vol. 11, p. 15, 1994.

PLANTE, M.C., •La santé mentale des jeunes et le chômage•, dans *Santé mentale au Québec*, *Regards sur les jeunes adultes*, Vol. IX, N° 2, p. 17-25, 1984.